



IEESSE

Institut Européen
d'Études en Sûreté-Sécurité
pour les Entreprises

www.ieesse.org

**De la contribution active des entreprises au
continuum de sécurité vers une sécurité
vraiment globale.**

Décembre 2019

IEESSE

Siège social : 17, boulevard Exelmans, 75016 Paris

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - Déclarée sous le n° W751252735 le 15 Juin 2019 et publiée au J.O. du 29 juin 2019



Afin de soutenir l'effort souhaité par l'Etat et sortir d'un strict paradigme régalien dans le domaine de la sûreté, IEESSSE¹ propose de s'inscrire dans une nouvelle démarche, aux côtés de la puissance étatique, pour contribuer au développement d'une réelle sensibilisation citoyenne à la sûreté-sécurité. La notion de « Continuum de Sécurité » requiert une volonté de l'Etat de déplacer les bornes de son champ d'intervention. IEESSSE souhaite apporter sa contribution, afin de préparer cette réforme des mentalités dans un esprit d'échanges constructifs tournés vers un seul objectif, une plus grande sûreté-sécurité pour tous, grâce aux citoyens concernés et aux entreprises impliquées.

- **Les entreprises publiques et privées : des acteurs clés aux poids économique et humain significatifs en charge de leur sécurité et/ou de leur sûreté.**

Pour faire naître un état d'esprit de Continuité, et une véritable prise de conscience, seule une prise en compte globale des risques peut être garante de réussite. Toutes et tous concernés, nos concitoyens sont favorables à cette orientation. L'Etat lui-même y trouvera des intérêts :

- Accidentologie routière en baisse ;
- Diminution des accidents du travail ;
- Meilleure réactivité face aux problèmes de santé ;
- Plus grande vigilance face aux nouvelles menaces : risque cyber, terrorisme, etc...

L'entreprise qui est le premier vecteur de lien social, de valorisation économique, d'emplois, de formations adaptées (premiers secours, réaction en cas d'incendie) est finalement absente du Continuum.

- **L'entreprise : un acteur clé à intégrer au débat public.**

Les entreprises publiques et privées sont les grandes absentes du débat. Elles vont se voir imposer des décisions sans consultation, ni écoute. Alors même qu'en leur sein, des femmes et des hommes investis de responsabilités professionnelles en matière de sûreté et/ou de sécurité ont toutes les compétences issues d'une connaissance mais surtout d'une expérience terrain pour être une force de proposition.

- **L'entreprise : un acteur clé pour promouvoir une culture de sûreté et de sécurité.**

Une sensibilisation-formation à l'ensemble de ces risques et des gestes qui sauvent, serait bénéfique à toutes et tous, dans un intérêt individuel et collectif. Les directeurs, les responsables, les chefs de services de la Sûreté-Sécurité en entreprise sont les primo-intervenants pour faire passer des messages forts aux 30 millions de salariés en France. La sensibilisation aux risques et aux menaces pourrait intégrer une sorte d'itinéraire éducatif pour toutes et tous. Cette sensibilité particulière et incontournable se transformera alors en véritable état d'esprit, en un réflexe naturel : une prise de conscience toute naturelle à défaut d'une contrainte toujours subie. Ceci, à l'instar des formations et exercices PPMS² « attentat intrusion » rendus obligatoires dans les établissements d'enseignement depuis septembre 2016. Avec des taux de satisfaction supérieurs à 85 %, les évaluations de ces exercices sont porteuses d'espoir.

- **L'entreprise : un acteur clé de la relation**

Renforcer et formaliser le cadre relationnel pour garantir une communication et une transmission des informations, des actions à mener est un des moyens d'associer et de garantir un continuum de prise de conscience.

- **Pour les entreprises les plus vertueuses : un système financièrement incitatif**

Faire en sorte et inciter toutes les entreprises à investir dans ces sensibilisations/formations pour l'inscrire en investissement, plus que dans un programme individuel de formation.

Pour participer à cet effort collectif, IEESSSE, se met à la disposition des services de l'Etat pour participer aux travaux et prendre une part active, fiable et bénévole, à un tournant important d'une prise de conscience collective souhaitée et acceptée par toutes et tous.

¹ IEESSSE : Institut Européen d'Etudes en Sûreté-Sécurité pour les Entreprises – www.ieesse.org

² PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté



L'approche gouvernementale du « Continuum de Sécurité » rédigée par les députés Alice THOUROT et Jean-Michel FAUVERGUE, a permis de fixer une orientation intéressante de la politique étatique en matière de sécurité. Mais cette approche, élaborée à la suite des constats issus des attentats de 2015, reste dans une vision régaliennne de la sécurité en France.

IEESSE souhaite apporter sa pierre à l'édifice dans la construction de la sécurité de demain. Cette dernière ne peut s'établir que si l'on implique tous les acteurs impactés par la Sécurité. Au premier rang desquelles, hors du champ régalienn, se trouvent les entreprises publiques et privées qui font le PIB, qui emploient les concitoyens, qui créent le lien social. Le « continuum » ne peut donc pas être dans une démarche collective de continuité d'actions ou d'attitudes se contentant d'une approche purement régaliennne. Lorsque l'Etat associe à sa réflexion les « acteurs de la Sécurité Privée », il s'adresse aux fournisseurs et prestataires de la sécurité, et pas du tout à l'ensemble de la chaîne. L'Etat a la volonté d'intégrer les prestataires et fournisseurs de solutions de sécurité dans un partage des responsabilités et des engagements envers une sécurité publique toujours davantage demandeuse de moyens. Ces acteurs de la Sécurité Privée, avec leurs qualités et leurs défauts, sont aujourd'hui principalement (70% de leur marché) en relation avec les entreprises publiques et privées. Les directeurs/responsables de la sécurité dans les entreprises ont eux aussi un besoin de s'exprimer sur ce sujet qui les impacte au quotidien, dans une dynamique de concertation.

Les entreprises publiques et privées : des acteurs clés aux poids économique et humain significatifs en charge de la sécurité et/ou de la sûreté

L'ensemble du secteur marchand non agricole et non public, comptabilise, en 2015, 4 Millions d'entreprises (au sens unités légales) pour un chiffre d'affaires de 3 800 Milliards d'euros et une valeur ajoutée de 1 100 milliards d'euros, soit 56 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie française. En 2016, (*Source INSEE*) selon l'enquête Emploi, la population active de 15 ans et plus en France, telle que la définit le Bureau International du Travail (BIT), est estimée à 29,6 millions. (hors Mayotte).

La plupart des entreprises françaises comptent dans ses effectifs, une personne en charge de la sécurité et/ou de la sûreté, avec un périmètre dimensionné en fonction de la taille de l'entreprise et de son niveau de criticité par rapport à des risques identifiés. Ces responsables sécurité ont la nécessaire compétence, acquise par la connaissance de leur métier et confortée par une expérience terrain. Ces personnes compétentes sont animées d'une passion professionnelle, celle de leur métier. Protéger les personnes et les biens (matériels et immatériels) de l'entreprise qui les emploie, est leur défi au quotidien. Ils sont tous au service de la sécurité au sens le plus opérationnel du terme. Responsable, Chef de Service, Directeur, peu importe leur titre, ces femmes et ces hommes sont investis d'une responsabilité : assurer la sécurité pour apporter au sein de l'espace travail, la sérénité nécessaire à l'accomplissement des tâches.



L'entreprise : un acteur clé à intégrer au débat public.

Ces responsables, chefs de service, directeurs sont oubliés dans le débat public sur le Continuum de Sécurité. Sont-ils sollicités ? Fait-on appel à leur expérience ? Non ! Peuvent-ils apporter leur compétence professionnelle au service de la collectivité ? Oui ! Si l'on entend certains, on n'écoute pas le plus grand nombre. Et pourtant que d'inquiétudes dans de nombreux secteurs pourraient être apaisées, que d'approches novatrices pourraient voir le jour, que d'implications quotidiennes pourraient naître ...

Les premières réflexions sur le Continuum de Sécurité tendent vers un partage des tâches entre l'Etat et les acteurs de la Sécurité Privée. La Surveillance de lieux étatiques sensibles et/ou d'Ambassades, le Transfert de Prisonniers, la Surveillance d'espaces sécurisés dans certains hôpitaux, etc... pourraient ainsi être confiés par l'Etat à la Sécurité Privée. Cette démarche s'inscrivant dans la transparence des marchés publics, dont nous savons tous qu'ils sont à ce jour régis par la règle du moins-disant. Cette approche est inquiétante à plus d'un titre. Comment vont faire les entreprises privées de Surveillance Humaine pour répondre à ces nouveaux marchés, alors que la difficulté à recruter (selon les critères indispensables requis) est manifeste ? Comment les critères « Qualité » seront mesurés dans le cadre de ces marchés publics si sensibles ? La réponse des entreprises privées à ces nouveaux marchés étatiques, se fera-t-elle au détriment des marchés privés qui les nourrissent actuellement ? Comment un Etat exsangue pourra-t-il répondre ? Les membres de IEESSSE et toutes les femmes et les hommes en charge de la Sécurité dans les entreprises publiques et privées sont inquiets de cette vision future. Une réelle concertation devient urgente pour construire efficacement l'avenir

Nous proposons ainsi d'ouvrir le débat et de communiquer sur quelques axes de réflexion, sans polémique mais avec un sens développé de nos responsabilités.

L'entreprise : un acteur clé pour promouvoir une culture de sûreté et de sécurité.

Dans la notion de « Continuum » il y a bien évidemment la notion de continuité de l'action. Cette notion fondamentale est au cœur du quotidien des responsables, chefs de services, directeurs impliqués dans la sécurité. La sécurité nécessite une réaction rapide et efficace, mais surtout un travail pédagogique sur le long terme. Les effets d'une politique de sécurité en entreprise ne sont mesurables que sur un temps long. L'un des axes principaux de ce temps long est la prévention des risques, qui impose une sensibilisation et une formation. Tous les collaborateurs des entreprises, soit ces 30 millions de personnes environ, sont concernés. Ils sont aussi porteurs de ces mêmes messages au sein de leurs familles et auprès de leurs plus proches. Alors qu'attendons-nous pour sensibiliser et/ou former ces 30 millions de personnes aux risques liés à la Sûreté-Sécurité ?



Quelques initiatives individuelles sont prises ici et là. Notons avec grande satisfaction, l'investissement de certaines grandes entreprises qui forment leur personnel aux gestes de premiers secours. Notons aussi l'excellente initiative des Sapeurs-Pompiers qui ouvrent leurs casernes à la population et qui participent à cette sensibilisation. Soulignons enfin les actions menées par différentes entreprises pour mieux se protéger du risque terroriste, etc... Les sensibilisations et formations obligatoires en matière de Sécurité pour les entreprises sont nettement insuffisantes. Elles ne concernent pas toutes les tailles d'entreprises, ni toutes les catégories de personnel. Les entreprises publiques et privées sont impactées (Coût des absences, Taux d'Accidents du Travail, etc.) aujourd'hui par les malheureuses absences de collaborateurs victimes des accidents domestiques, routiers, professionnels ...

La sensibilisation aux premiers secours et la transmission de l'alerte doivent être généralisées pour, là encore, améliorer la réactivité et donc diminuer les interruptions d'activité. Et nous pourrions ainsi délivrer une litanie de solutions qui pourraient palier les pertes financières induites. Sensibiliser et former de manière systématique tous les collaborateurs de toutes les entreprises publiques et privées (TPE, PME, fonctions libérales, etc...) aux différents risques devrait être une obligation réglementée pour savoir réagir face aux risques quotidiens à la maison ou dans les transports, aux risques liés à la délinquance et aux incivilités, aux risques générés par le terrorisme, aux risques d'accidentologie du travail, au risque incendie au travail ou à la maison, ou encore à tous les risques liés à la cybercriminalité... Tous ces risques et menaces sont connus. Aujourd'hui, les femmes et les hommes, responsables, chefs de service, directeurs de sûreté et/ou sécurité en entreprises publiques ou privées, peuvent, par leurs actions de sensibilisation et de formation, être les acteurs majeurs de ce réel Continuum de Sécurité. Ils sont l'Avenir du Continuum de Sécurité, celui qui concerne toutes et tous.

L'entreprise : un acteur clé de la relation

Pour établir un réel lien entre le monde régalien et le monde de l'entreprise, il est nécessaire de clarifier les relations entre l'Etat et les entreprises en s'appuyant sur le directeur/responsable Sûreté-Sécurité. Elles existent aujourd'hui d'une façon plus ou moins diffuse (cadre relationnel d'anciens collègues) ce qui peut laisser imaginer ou envisager une camaraderie corporatiste. Le Continuum doit au contraire permettre d'établir une relation efficace et pérenne entre les représentants locaux, départementaux, régionaux et nationaux des forces régaliennes (Police-Gendarmerie, Services de Renseignements, Forces d'Intervention, Police Municipale, SDIS et BSPP/BMPM, Protection civile, Secours d'Urgence) et les entreprises via l'interlocuteur compétent : le Directeur/Responsable de la Sûreté-Sécurité, à défaut le Chef d'Etablissement pour les TPE. Remontées d'informations, de questionnements, contacts établis encadrés, meilleures connaissances des sites et des modalités d'intervention, il n'y a que des avantages professionnels réciproques à cette mise en ligne de relations.



L'avantage d'institutionnaliser le dialogue est de couper court aux rumeurs de copinage ou de favoritisme (trop de dérives passées) et surtout d'inscrire de façon pérenne un cadre relationnel professionnel. Ce nouveau cadre devra être suivi et ses modalités définies afin de garantir tout dérapage humain. Un continuum efficace passe par une chaîne unie de l'ensemble des acteurs de la sécurité dans l'optique d'améliorer la sécurité de tous.

Pourquoi ne pas imaginer un système financièrement incitatif pour les entreprises les plus vertueuses ?

L'Etat peut et devrait proposer aux entreprises vertueuses un dispositif incitatif de défiscalisation de ces heures de formation pour promouvoir sa volonté d'exercer le plein et entier Continuum de Sécurité. Cette défiscalisation ne serait pas une dépense, mais un investissement potentiel sur une diminution des coûts de santé et de prise en charge des accidents liés aux risques ci-dessus énumérés.

La sensibilisation aux risques et menaces doit intégrer un programme éducatif ouvert à toutes et à tous pour faire émerger un état d'esprit, une « seconde » nature liée au besoin réflexe de se protéger. Aborder la sûreté-sécurité comme une approche éducatrice des risques et non comme une formation diplômante, serait une forme d'ouverture décorrélée des plans habituels de formation.

IESSE, avec ses membres experts compétents dans leurs domaines au sein de leurs entreprises, est l'interlocuteur fiable et disponible, pour une nécessaire transition vers une démarche plus collective donc constructive, au service d'un Continuum de Sécurité élargi à tous. *Pour participer à cet effort collectif, IESSE, se met à la disposition des services de l'Etat pour participer aux travaux et prendre une part active, fiable et bénévole, à un tournant important d'une prise de conscience collective souhaitée et acceptée par toutes et tous.*